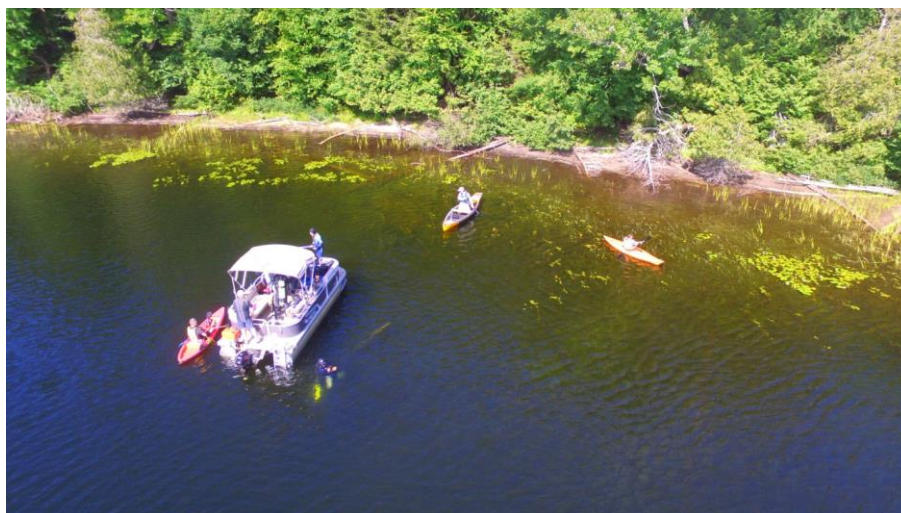
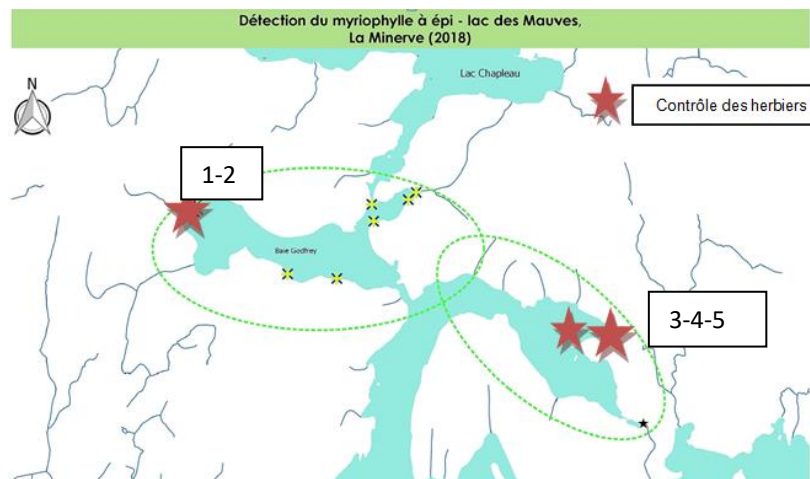


Contrôle du myriophylle à épi

Ce projet pilote vise à contrôler de façon manuelle, la présence de myriophylle à épi au lac des Mauves, en vue de rétablir la diversité des herbiers aquatiques indigènes, de restaurer les habitats fauniques et d'assurer l'intégrité des secteurs non touchés.

Nous procédons au retrait de 5 herbiers de myriophylle à épi sur une superficie totale d'environ 1922 mètres carrés dans le secteur nord du lac des Mauves, sur le territoire de La Minerve.



Arrachage du myriophylle 2020

Depuis 2019 et jusqu'en 2021, la Municipalité a procédé à l'arrachage avec l'aide de consultants professionnels et de plus d'une vingtaine de bénévoles.

Les résultats sont spectaculaires! En seulement 2 ans, plus du $\frac{3}{4}$ des herbiers de myriophylle ont disparu! Cette année, les résultats sont très encourageants. Les quantités restantes sont minimales et la densité moyenne des tiges est de l'ordre de 25 tiges/m²



2019



2020



2020



2020

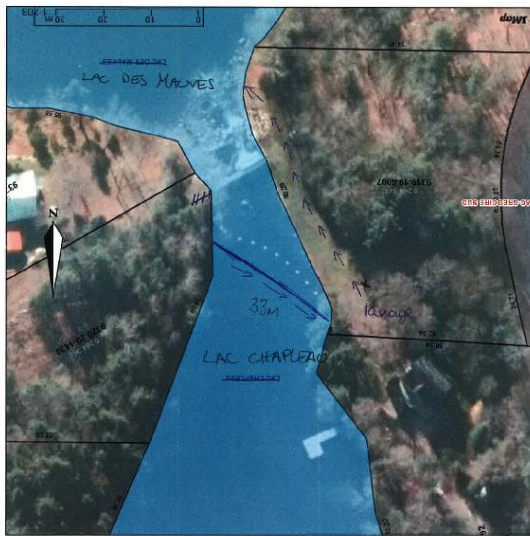




Installation de l'estacade de flottaison en 2019

À l'aide de cinq bénévoles, d'employés municipaux et d'un entrepreneur, nous avons installé une estacade de captation pour les boutures de myriophylle, à l'exutoire du lac Chapleau. Cette estacade, visible près de la décharge, a été mise en place du printemps à l'automne dans le but de capturer les fragments en flottaison et ainsi restreindre le potentiel de propagation. Un bénévole, sur une base périodique, recueille les fragments captés.





De plus, en 2018, avant l'octroi de la subvention, la Municipalité a procédé à la même installation à l'exutoire du lac des Mauves afin de protéger le lac en aval, c'est-à-dire, celui du lac à la Truite.

Dans le même ordre d'idée, la Municipalité a installé une affiche pour le lavage des embarcations afin de diminuer le risque de contamination. Quiconque navigue entre les lacs avec une embarcation non motorisée doit obligatoirement laver son embarcation.



La Minerve

IMPORTANT

La prévention, la meilleure option!



Plante aquatique exotique envahissante (PAEE): Le myriophylle à épi

Conformément au règlement adopté par la municipalité de La Minerve, vous êtes priés, lors du portage de votre embarcation, de vous assurer de :

1. Inspecter votre embarcation
2. Vider toute eau se trouvant dans l'embarcation
3. Nettoyer votre embarcation avec les brosses qui vous sont offertes



Plant de myriophylle à épi récupéré au Lac des Mauves



Cet effort collectif, réalisé par de nombreux bénévoles et capitaines de Ponton, a vu naître une belle complicité entre les différents intervenants et a permis un meilleur contrôle des herbiers.



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 



Fondation de la faune du Québec